

REGLEMENT CHALLENGE U11



ARTICLE 1 : PARTICIPATION

- Le nombre d'équipes engagées par Club n'est pas limité.
- Les équipes mixtes et les équipes exclusivement féminines sont autorisées.
- L'engagement des clubs est fait automatiquement par le District pour les équipes inscrites en plateaux.

Lors de chaque tour, il vous faudra compléter la **Feuille de Match sur Drive** comme lors des plateaux avec :

- L'indication claire de l'équipe (ex : AS Club1, AS Club 2...)
- L'indication du Nom et Prénom des joueurs ou joueuses, de l'Educateur et/ou du Dirigeant Responsable.
- Le score des rencontres.

Lors de chaque tour, il vous faudra remplir la **Feuille de Jonglerie** qui vous sera adressée avec le tirage sur la boîte mail du club.

Cette formule permet de faire jouer tous les enfants en évitant les éliminations précoces mais elle nécessite un important travail administratif (classements, programmations des rencontres, convocations). Pour chaque tour, il sera donc impératif que les clubs recevant **renvoient la feuille de jongleries** dûment remplie **avant le lundi 12 h suivant la rencontre** pour une bonne organisation.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU CHALLENGE

La Commission Foot Animation propose ce nouveau règlement à titre expérimental sur la saison 2023/2024. Un bilan sera établi fin juin qui décidera ou non de pérenniser la formule.

Le challenge se déroule en 5 tours. Lors des **1^{er} et 2^{ème} tours**, les équipes sont réparties en **2 chapeaux de 9 groupes de 4 équipes**.(sur une base de 72 équipes engagées. Le nombre de groupes pourra donc varier en fonction du nombre d'engagés)

La composition des groupes est la même sur les 2 tours. Les équipes joueront **3 matches de 17 minutes après avoir réalisé la séance de jongleries**.

Tirage au sort par secteur géographique afin de limiter les déplacements.

Dans un même groupe, il sera évité, autant que faire se peut, de mettre ensemble des équipes de niveau 1 et de niveau 3.

A l'issue du 2^{ème} tour sera établi dans chacun de ces 2 chapeaux un classement prenant comme ordre :

- 1 : Le nombre de points obtenus lors des 6 rencontres disputées

2 : En cas d'égalité du nombre de points, le total de jongleries. (au meilleur des 2 tours)

3 : Si l'égalité persiste, le total de jongleries avec le score du 9ème joueur puis, si nécessaire, le 10ème...

Un bonus sera attribué en fonction du total de jongleries selon le barème suivant :

- . Total inférieur à 49 = 0 point
- . Total compris entre 50 et 99 = 0,5 point
- . Total compris entre 100 et 149 = 1 point
- . Total compris entre 150 et 199 = 1,5 point
- . Total supérieur à 200 = 2 points

Lors des 1^{er} et 2ème tours, on retiendra le meilleur total pour attribuer le bonus.

ATTENTION : en cas d'impossibilité de bâtir uniquement des groupes de 4, par souci d'équité, le classement sera effectué à la moyenne de points par match.

Les équipes classées de la **1ère à la 24ème place du chapeau 1** disputeront le **Challenge A (dans la limite d'une équipe par club)**

Les équipes classées de la **25ème à la 36ème place du chapeau 1** ainsi que les équipes classées de la **1ère à la 12ème place du chapeau 2** disputeront le **Challenge B (dans la limite d'une équipe par club)**

Les équipes classées de la **13ème à la 36ème place du chapeau 2** disputeront le **Challenge C.**

Pour les **3ème, 4ème et 5ème tours**, la formule utilisée sera l'**échiquier**. Là encore, les équipes devront effectuer l'épreuve de la **jonglerie** et pourront obtenir des points de **bonus**.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA JONGLERIE

Chaque joueur, passe à tour de rôle d'abord pied droit : 2 essais consécutifs (maxi : 30 pied droit et 30 pied gauche) en tenue de footballeur (protège tibia obligatoire), départ ballon au sol ou à la main, une seule surface de rattrapage autorisée (exemple cuisse), ensuite tout le monde passe pied gauche.

Une fois la jonglerie pied fort réalisée, tous les joueurs effectuent la jonglerie pied faible. Pour cela, il est possible de partir du pied fort, le comptage s'effectue à partir du premier contact pied faible.

Après la jonglerie de l'ensemble des joueurs, les 8 meilleurs scores sont retenus pour le total de l'équipe.

Lors de la finale départementale, les équipes participeront à un test jonglerie + frappe dont les modalités vous seront transmises en début de saison.

Le comptage des jongleries de chaque équipe est obligatoirement assuré par l'éducateur de l'équipe adverse assisté éventuellement d'un dirigeant de l'équipe réalisant les jongleries. Tout refus entraînera l'attribution de 0 point à la jonglerie donc l'impossibilité de se qualifier pour la finale.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

- ✓ Victoire : 4 points.
- ✓ Nul : 2 points.
- ✓ Défaite : 1 point.
- ✓ Forfait : 0 point.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

- ✓ **Durée des rencontres (plateaux à 4) : 17 mn pour les 1^{er} et 2^{ème} tours**
- ✓ **Durée des rencontres (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} tours) : 2 x 25 mn**
- ✓ **Nombre de joueurs : 8 + 3 remplaçants (tout le monde joue !)**
- ✓ **Participation des joueurs : tous les joueurs devront être qualifiés le jour de la rencontre.**
- ✓ **Lors des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} tours, les clubs ne pourront aligner en équipes inférieures aucun joueur ayant disputé en totalité ou en partie les 2 premiers matchs de challenge en équipes supérieures.**
- ✓ **La Commission ne pourra étudier les éventuels cas litigieux que si une réserve a été posée.**

ARTICLE 6 : FINALES DISTRICT

Les Finales des Challenges A et B sont organisées par la Commission de football animation du District, le samedi 17 juin à Flers.

Elles réunissent les 12 premières équipes du département à l'issue du 5^{ème} tour qualifiées pour le challenge A et les 12 premières équipes pour le challenge B, après tirage au sort intégral, selon la formule "ECHIQUIER".

La Finale du Challenge C réunira les 12 premières équipes du classement et sera couplée avec celle des U13 qui se déroulera le 25 mai 2024 sur un lieu qui sera communiqué en début de saison. Un club ne pourra y être représenté que par une seule équipe.

Les clubs ne pourront aligner en équipes inférieures plus de 2 joueurs ayant disputé en totalité ou en partie 2 matchs de challenge en équipes supérieures.

La Commission Foot Animation vérifiera en amont la liste des joueurs présents sur la feuille de match et préviendra, en cas de non respect de la règle précédente, les clubs concernés au minimum le mercredi précédent les finales.

Nombre de rencontres : cinq de 2 x 10 minutes avec une mi-temps de 2 minutes.

ARTICLE 7 : LES CAS NON PREVUS, dans le présent règlement sont tranchés par la commission de football animation, responsable de la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.